

**Nombre de Conseillers** : en exercice /\_10/ présents /\_09\_/ votants /\_10\_/

L'an deux mil dix neuf, le 05 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 28 février 2019, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**Présents** : Mesdames DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, Olivier ROCHE

**Absents** : Annick JACQUET, excusée a donné pouvoir à Yvette DEVAUD

**Secrétaire** : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil présents et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du conseil municipal.

### **1/ Vote du compte administratif 2018**

Le Maire présente le compte administratif 2018 qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 183 955,33 €.

Il explique que cet excellent résultat est dû aux économies réalisées en matière de fonctionnement (dépenses de 181 874,61 € soit une baisse de près de 10 000 € par rapport à 2017) et à une maîtrise des dépenses d'investissement (109 964,72 €) qui prennent en compte le remboursement du prêt relais et de l'emprunt TVA pour le Cantou (180 000 €).

Sous la présidence du doyen (le Maire s'étant retiré pour le vote) les membres du Conseil votent à l'unanimité ce compte administratif et remercient tous les acteurs pour ce bon résultat (en particulier les employés municipaux qui ont le souci du bien commun et de la rentabilité).

### **2/ Affectation du résultat 2018.**

Les membres du Conseil votent à l'unanimité l'affectation de 183 955,33 € en excédent de fonctionnement sur le budget 2019 et de 44 831,95 € au 1068 pour couvrir l'investissement. Le Maire explique que cette somme économisée permettra un transfert vers le budget investissement, ce qui permettra de mettre en place les futurs projets qui seront abordés au cours de cette séance du Conseil. Il ajoute que la gestion du Cantou a dégagé plus de 30 000 € de recettes ce qui, conformément aux prévisions est en progression par rapport à 2017. Là encore la qualité des employés municipaux est soulignée. Leur disponibilité et la mise en place de la pension complète au gîte de groupe y contribuent.

### **3/ Eclairage public au hangar du Verger de l'Avenir.**

Le Maire présente les devis qu'il a fait réaliser par le SDE 24.

Le prolongement de l'éclairage public du bourg coûterait plus de 17 000 €, la mise en place d'un éclairage photovoltaïque coûterait environ 5000 € pour un seul point d'éclairage. Il pense que la mise en place de deux projecteurs avec détecteurs de présence réglables serait la meilleure solution. L'ensemble des membres du Conseil approuvent cette idée et demandent au Maire de faire établir un devis dans ce sens. Le Maire profite de l'occasion pour demander l'autorisation de faire installer dans le Cantou une prise de raccordement pour le groupe électrogène. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **4/ Choix du quad mule.**

Le Maire rappelle que l'entretien des chemins PDIPR et de ceux qui mènent aux gorges de l'Auvézère est à la charge de la commune et que cette dernière reçoit un fonds de compensation de la Communauté de Communes pour cette charge. Il ajoute qu'il a obtenu la promesse du département d'une subvention de 30 % pour l'achat de ce type de matériel et que lors du dernier Conseil l'assemblée s'était prononcée pour l'achat d'un quad mule performant et de marque reconnue. Le Maire a donc demandé des devis complémentaires et il présente 3 quads de marques différentes proposés par 3 concessionnaires différents. Après étude des devis le choix s'est porté à l'unanimité sur un quad de marque canadienne et de motorisation autrichienne présenté par la société Porcher pour un prix HT de 12 260 €.

L'Assemblée autorise le Maire à demander la subvention correspondante au département.

### **5/ Prix des cartes de pêche.**

Le Maire rappelle qu'il a renégocié le bail de location des Etangs des Forges à 1 300 € annuel mais que l'étang du bas risque d'être abandonné à la nature à cause de la digue qui est devenue complètement poreuse. Par

conséquent, il espère renégocier le prix du bail et il demande aux membres du Conseil de fixer de nouveaux tarifs pour les cartes de pêche tenant compte de cette situation. Les prix suivants sont acceptés à l'unanimité : carte habitant de la commune 20 €, Carte non habitant 30 €, carte gîte 20 €, carte journalière 5 €, carte foyer de l'EPD 10 €

#### **6/ Projet de transformation du meublé de tourisme.**

Le Maire rappelle les économies réalisées en 2018. Il rappelle l'augmentation du taux d'occupation du Cantou pour 2019 et les réservations déjà enregistrées pour 2020. Suite à cela il demande à l'assemblée de se positionner sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre un projet d'extension du Cantou visant à augmenter sa capacité d'accueil. Il explique qu'après en avoir discuté avec les employés municipaux et les adjoints l'idée de transformer le gîte communal en extension du Cantou était à approfondir. Il montre que l'étude des plans fait apparaître la possibilité de créer 15 couchages supplémentaires ce qui porterait à 45 la capacité totale d'hébergement. Il ajoute que le gîte communal ne répond plus aux normes de sécurité actuelles et qu'il a besoin d'être rénové. Le Maire demande donc aux membres du Conseil de se prononcer sur cette idée. Il précise aussi que le Département est prêt à octroyer de bonnes subventions pour ce projet et que l'Etat pourra s'engager aussi. La partie qui resterait à la charge de la commune peut être évaluée à 40 % maximum ce qui permettrait de financer l'opération uniquement en fonds propres.

Après un échange fructueux entre tous les membres, ceux-ci autorisent à l'unanimité le Maire à engager rapidement les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. L'assemblée souhaite que cette extension du Cantou soit opérationnelle pour l'été 2020 ce qui implique un début de travaux dès l'automne 2019. Le Maire s'engage à consulter trois architectes dès la mi-mars et à consulter les entreprises avant l'été.

#### **7/ Aliénation de biens communaux.**

Lors du dernier Conseil le Maire a demandé aux élus de faire le bilan sur les biens communaux (chemins ou terrains communaux) qu'il serait bon d'aliéner. Le bilan effectué par les élus montre qu'il convient d'aliéner un chemin rural à BOUSSAC à la demande de Frédéric COMBY, un chemin rural à La Quintinie à la demande de Gilbert VALADE, un chemin à Las Seillas à la demande de Raymond MAZIN, une portion de chemin rural à Chez Réparat à la demande de Jean-Louis THOMAS. L'assemblée à l'unanimité demande au maire de faire intervenir le géomètre qui sera chargé de constituer le dossier afin de procéder à l'enquête publique réglementaire.

#### **8/ Bilan du recensement**

Le Maire souligne l'excellent travail réalisé par Benjamin NYS qui a recensé 325 habitants sur la commune ce qui représente une augmentation de 13 habitants par rapport au dernier recensement. Il explique que cette augmentation de la population est la suite logique de celle enregistrée en 2014 (60 habitants) et qu'elle va permettre une augmentation des attributions financières de l'Etat et surtout l'obtention de plus de surfaces constructibles dans le futur PLU/i.

#### **Questions diverses**

##### Prêt de la chambre froide.

Le Maire annonce qu'il a été sollicité pour le prêt de la chambre froide mais qu'il l'a refusée conformément à ce que le Conseil avait décidé lors de l'achat de celle-ci. Il était en effet précisé que celle-ci pourrait être utilisée par les associations municipales organisant sur place des manifestations et par des habitants de la commune uniquement en cas d'incident sanitaire avec du bétail. Le Conseil approuve à l'unanimité la décision du Maire et devant la législation très stricte à cet égard, décide que dorénavant la chambre froide et la camionnette réfrigérée ne pourront être utilisées que par la mairie et par les associations municipales dans le cadre de manifestations organisées au profit des habitants de la commune. L'assemblée précise en effet qu'il existe sur la commune des habitants qui ont des chambres froides ou des camionnettes à prêter ou à louer.

##### Tour du Limousin

Le Maire annonce que le Tour du Limousin empruntera les routes de la commune le 22 août prochain et que la caravane organisera le repas de midi (kilomètre gourmand) de 11h00 à 13h00 sous les platanes.

La réunion s'est terminée à 23H15.